



i

### **ADEPAPE 21**

2 rue des Corroyeurs Boîte XX9  
21068 DIJON CEDEX  
Mail : [adepape21@gmail.com](mailto:adepape21@gmail.com)  
Site : [www.adepape21.org](http://www.adepape21.org)

### **FNADEPAPE (Fédération Nationale des ADEPAPE)**

47 rue Pasteur  
54510 TOMBLAINE  
[www.fnadepape.org](http://www.fnadepape.org)  
( RUP décret du 09/08/1979 )

# **Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance de la Côte d'Or**

## **Projet Associatif Initiatives Réseau 2017**

**Président :** Roland BONNAIRE  
3 rue des Glycines  
21250 SEURRE  
tél. : 06 75 90 41 04  
Courriel : [roland.bonnaire@orange.fr](mailto:roland.bonnaire@orange.fr)



# **Sommaire**

## **I - Notre identité**

1. Nos objectifs - Nos missions

## **II - Nos valeurs**

1. Laïcité
2. Solidarité
3. Respect
4. Confiance
5. Tolérance
6. Innovation

## **III - Nos orientations**

1. Lutter contre l'isolement et le sentiment de solitude
2. Porter la voix des accueillis en Protection de l'Enfance
3. Agir concrètement en faveur des personnes les plus vulnérables
4. Investir dans l'égalité des chances
5. Partager une culture commune

## **IV - Nos stratégies**

1. Développer la visibilité de notre association
2. Assurer notre pérennité grâce au renouvellement générationnel
3. Développer des partenariats actifs

## **V - Fiches actions**

1. Ecoute, Entretien, Accompagnement administratif
2. Aide au premier logement
3. Aide au premier emploi
4. Aide à la mobilité : Accès à la conduite automobile et au permis de conduire
5. Prime de réussite : récompense pour diplôme obtenu
6. Accès à une mission de service civique

## **I - Notre identité**

### **Nos objectifs - Nos mission**

L'ADEPAPE 21 a vocation, en application de l'article L.224.11 du code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), à venir en aide moralement et matériellement aux personnes admises, ou ayant été admises dans le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Son fonctionnement s'appuie sur la loi du 01 juillet 1901, sur l'ordonnance 1249 du 21 décembre 2000 et sur la loi du 16 mars 2016.

Conformément à l'article L.224.11 du CASF, notre association a pour cœur de mission la participation à l'effort d'insertion sociale de ses adhérents admis ou ayant été admis dans le service de l'ASE. Elle cherche également à développer son esprit de solidarité et à établir avec les autres ADEPAPE de France des relations sociales et amicales.

L'ADEPAPE 21 s'engage à aider ses adhérents et à faire valoir leurs droits dans tous les domaines, en les informant et en les orientant vers les structures et services de droit commun compétents.

## **II - Nos valeurs**

Lors de l'accueil d'un futur adhérent, futur aidant ou demandeur d'aide, tous les acteurs de notre association départementale, adhérents bénévoles et adhérents bénéficiaires, sont animés par les valeurs suivantes :

- le respect de sa parole
- une écoute attentive de son histoire et de son choix de vie
- la confidentialité de sa visite et des informations recueillies
- le respect de sa différence et de sa vie privée
- la non discrimination de ses origines ethniques et culturelles
- le respect de sa citoyenneté et de sa dignité.

### **1 - Laïcité**

Notre association est profondément laïque : à la porte de notre associations'arrêtent toutes discriminations fondées sur la religion ou sur toutes autres distinctions : origine, sexe, orientation sexuelle.

### **2 - Solidarité**

L'ADEPAPE 21 est une association solidaire à but non lucratif. Elle fait siennes les valeurs affirmées par la Charte de la Fédération nationale, votée en Assemblée Générale en 2008. Notre association départementale entend rester fidèle à l'esprit associatif et militant de ses fondateurs nationaux, dont la démarche s'appuie sur les valeurs fortes d'entraide, d'engagement, de respect et de tolérance.

### **3 - Respect**

Chaque adhérent, accompagné et soutenu, est un sujet libre et responsable, acteur de sa vie. Quelles que soient ses difficultés, notre association lui garantit écoute, respect et protection de sa vie privée et de son intimité.

#### **4 - Confiance**

L'ADEPAPE 21 compte en son sein des pairs (pupilles et anciens pupilles de l'État, anciens bénéficiaires du service ASE) : la confiance mutuelle est un élément déterminant de son identité. Respect et confiance sont le point de départ à toute relation pacifiée et véritablement humaine.

#### **5 - Tolérance**

La reconnaissance de la valeur de l'autre est un principe fondateur de notre association. En ce sens, elle traite de manière égale tous ses adhérents quel que soient leurs parcours. Elle accueille et soutient tout nouvel adhérent en faisant la demande, dans un juste équilibre des droits et devoirs et du respect dû aux autres et à la loi.

#### **6 - Innovation**

L'ADEPAPE 21 est reconnue pour ses actions et propositions innovantes en matière d'action sociale par les partenaires sociaux et les pouvoirs publics de Côte d'Or et tout particulièrement par le Conseil Départemental qui est son partenaire principal. Notre capacité à innover et à nous interroger sur nos propres actions est un aspect essentiel à la poursuite de nos missions.

Dans cette même logique, l'ADEPAPE 21 devra se tenir à l'écoute des besoins nouveaux en imaginant et en créant des missions et services adaptés aux évolutions de la société (précarisation de la jeunesse, solitude et isolement des jeunes et des seniors par exemple...). Notre but est de rester une force de proposition pour accompagner les plus vulnérables de nos adhérents dans un contexte économique difficile.

### **III - Nos orientations**

#### **5 orientations prioritaires**

##### **1 - Lutter contre l'isolement et le sentiment de solitude**

Notre association a à cœur de lutter contre l'isolement des anciens issus de l'ASE. Les bénévoles de l'ADEPAPE 21 s'engagent à participer à cette mission auprès des seniors et des jeunes majeurs privés, momentanément ou définitivement, de relations sociales.

La fragilité des supports familiaux que connaissent trop d'anciens de la Protection de l'Enfance nous oblige, plus que jamais, à agir dans le sens du lien social et de l'entraide.

Ce sentiment de solitude, d'isolement, parfois même de détresse étant particulièrement présent aux deux extrémités de la pyramide des âges, ce sera donc en direction de nos aînés et des plus jeunes que notre attention devra être la plus aigüe.

Face au délitement du lien social, nous devons :

- aller vers les personnes qui n'ont pas les moyens de se faire connaître
- accueillir celles qui nous sollicitent ou nous sont signalées
- rendre visite régulièrement aux adhérents isolés (domiciles, foyers, maisons de retraite, prisons, hôpitaux...)
- échanger, écouter et se positionner face aux demandes et attentes
- adapter les temps de convivialité pour partager des bons moments (spectacles, repas de Noël...) aider les personnes à accéder aux services, à la citoyenneté et à la sécurité en :
  - les accompagnant dans leurs démarches
  - leur apportant une aide individuelle appropriée en cas de besoin.

## **2 - Porter la voix des accueillis en Protection de l'Enfance**

Notre Fédération nationale est représentative des personnes accueillies en Protection de l'Enfance auprès des pouvoirs publics au niveau national. Sa mission est de faire entendre leur voix et de défendre leurs droits au niveau de l'État comme nous, ADEPAPPE 21, avons obligation de le faire au niveau départemental.

Au niveau national, la FNADEPAPPE :

- participe à l'évolution des textes sur l'adoption et la protection de l'enfance,
- participe à l'évolution des services de l'ASE,
- veille à une égalité de traitement des jeunes majeurs, entre 18 et 21 ans, quels que soient les départements.

Au niveau local, l'ADEPAPPE 21 :

- participe aux travaux du Conseil de Famille,
- participe aux travaux de la Commission d'Agrément,
- veille à l'information des jeunes majeurs, entre 18 et 21 ans signant un Contrat Jeune Majeur (CMJ),
- participe aux démarches menées par les services départementaux de l'ASE visant à recueillir l'avis des usagers :
  - travaux au sein de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE),
  - élaboration du schéma enfance,
  - élaboration d'un comité des usagers des services de l'ASE.

## **3 - Agir concrètement en faveur des personnes les plus vulnérables**

L'ADEPAPPE 21 est reconnue comme acteur incontournable de l'action sociale. Il s'agit donc, pour nous, de développer et pérenniser nos actions en direction de ces personnes, dans le respect de leur dignité.

Pour mener à bien cette mission, l'ADEPAPPE 21 a recours à différentes formes de soutien, telles que :

- rendez-vous et visites pour être à l'écoute des bénéficiaires,
- accompagnement divers : démarches administratives, accès aux aides de droit commun, aux soins, à la formation,
- aide à l'apprentissage de la conduite automobile et à l'examen du permis de conduire (tarifs préférentiels accordés dans le cadre d'une convention passée avec les PEP 21 et le Conseil Départemental),
- secours d'urgence, prêts d'honneur et primes diverses...,
- aide à l'accès au logement (droit commun, propriétaires parrains, membres de notre réseau d'anciens, rapprochement avec les FJT et les CHRS).

#### **4 - Investir dans l'égalité des chances**

Assurer à tous les jeunes un égal accès aux études supérieures et formations qualifiantes fait partie de notre combat.

Hors CJM, la vie étudiante des jeunes issus de la Protection de l'Enfance reste dans sa quasi intégralité basée sur des dispositifs de droit commun ne prenant pas en compte la spécificité de leur situation, à savoir l'absence de supports affectifs et matériels stables.

Surtout, il ne leur est pas reconnu le droit à l'échec, le redoublement ou la réorientation, ce qui peut se traduire, purement et simplement, par la fin anticipée de leur formation, faute de soutien financier et relationnel.

Pour les aider à faire face à cette situation, l'ADEPAPE 21 pourra aider les jeunes sortant de la Protection de l'Enfance à financer leurs études en :

- les aidant à trouver quelques heures de travail rémunérées, exceptionnellement et en dernier recours.

#### **5 - Partager une culture commune**

Nous le savons, la vie d'un enfant accueilli en Protection de l'Enfance n'a rien d'ordinaire.

L'arrivée à l'âge adulte est souvent, pour les anciens, l'occasion de se retourner sur leur passé pour mieux vivre au présent et donner un sens à leur trajectoire. De nombreux ouvrages et archives existent sur la Protection de l'Enfance : ils sont le fait d'universitaires, de travailleurs sociaux, de psychologues, mais aussi d'anciens de la Protection de l'Enfance. Avec pour objectif de protéger et de valoriser l'histoire des générations admises en Protection de l'Enfance, les ADEPAPE de France participent à un travail d'inventaire des sources de l'histoire de la Protection de l'Enfance.

Mettre à disposition de chaque adhérent les ouvrages de référence sur la Protection de l'Enfance est une contribution utile au travail sur soi.

### **IV - Nos stratégies**

#### **3 axes prioritaires**

## **1 - Développer la visibilité et la lisibilité de notre association**

Notre association est encore trop peu connue par les anciens de l'ASE et, également, par les professionnels du secteur social de Côte d'Or.

Nous devons nous faire connaître en organisant des réunions de présentation de l'ADEPAPE 21 :

- dans les établissements qui accueillent des jeunes de 16 à 21 ans,
- auprès des services de l'ASE, afin de bien informer les travailleurs sociaux et les familles d'accueil de notre existence et de nos actions.

Nous devons améliorer notre visibilité auprès des professionnels de la Protection de l'Enfance en nourrissant un dialogue régulier et constructif avec le Conseil Départemental.

## **2 - Assurer notre pérennité grâce au renouvellement générationnel**

Notre association est consciente de l'importance d'assurer sa pérennité pour rester un acteur majeur dans le champ de la Protection à l'Enfance et de l'action sociale.

Pour cela, l'ADEPAPE 21 mettra au cœur de sa démarche deux grandes actions :

- la recherche permanente et l'intégration de bénévoles,
- l'implication de jeunes adhérents.

## **3 - Développer des partenariats actifs**

L'ADEPAPE 21 collabore avec de nombreux partenaires à l'échelle locale. Cela permet de répondre au mieux aux besoins de ses adhérents et de les orienter, le cas échéant, vers les acteurs les plus pertinents pour leur apporter une aide ou un service.

Cette démarche permet également à l'association de gagner en visibilité localement et d'être un acteur reconnu à part entière de l'action sociale au niveau départemental.

## **V - Fiches actions**

1. Ecoute, Entretien, Accompagnement administratif
2. Aide au premier logement
3. Aide au premier emploi
4. Aide à la mobilité : Accès à la conduite automobile et au permis de conduire
5. 5 - Prime de réussite : récompense pour diplôme obtenu
6. Accès à une mission de service civique
7. Accompagnements spécifiques
8. Secours d'urgence
9. Prêt d'honneur sans intérêt